

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT N° ARRRE_2026_011

Délégation de fonction et de signature au 1^{er} Vice-président

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L5211-9-2,
Vu l'article L5211-9 et suivants du Code général des collectivités territoriales qui confère au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Vice-présidents,
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260407_02 en date du 07 avril 2026, portant élection du Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260407_05 en date du 07 avril 2026, portant élection des Vice-présidents et autres membres du Bureau d'agglomération,
Vu l'arrêté préfectoral n°2025-DCL-BICB-345 en date du 05 juin 2025 portant modification des statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
Considérant le procès-verbal de l'élection du Président, des Vice-présidents et des autres membres du Bureau en date du 07 avril 2026,
Considérant que le Président peut sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de fonction aux Vice-présidents,
Considérant que Monsieur Damien GRASSET a été élu premier Vice-président,
Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communautaires de procéder à une délégation de fonction et de signature du Président au bénéfice de son premier Vice-président,*

ARRÊTE

ARTICLE 1

Il est donné délégation de fonction à Monsieur Damien GRASSET, 1^{er} Vice-président, pour la conduite des dossiers relevant de la commission « Habitat, Urbanisme et Déchets » au sein de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

ARTICLE 2

Il est également donné délégation de signature à Monsieur Damien GRASSET, 1^{er} Vice-président, à l'effet de signer au nom du Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération :

- Les convocations aux réunions de la commission « Habitat, Urbanisme et Déchets » ;
- Tous courriers de réponse aux demandes liées à la planification urbaine.

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine CHEREAU, Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, de Monsieur Eric HERVOUET, 2^{ème} Vice-président, et de Monsieur Claude DURAND, 4^{ème} Vice-président, il est donné délégation à Monsieur Damien GRASSET, 1^{er} Vice-président, à l'effet de signer les actes authentiques notariés et les avant-contrats sous seing privé.

ARTICLE 4

Le Directeur Général des services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée, au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et à l'intéressé.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Notifié le 09.04.2026.

Signature de l'intéressé

Damien GRASSET



Fait à Montaigu-Vendée

Antoine Chereau
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
8 avr. 2026

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT N° ARRRE_2026_012

Délégation de fonction et de signature au 2^{ème} Vice-président

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L5211-9-2,
Vu l'article L5211-9 et suivants du Code général des collectivités territoriales qui confère au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Vice-présidents,
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260407_02 en date du 07 avril 2026, portant élection du Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260407_05 en date du 07 avril 2026, portant élection des Vice-présidents et autres membres du Bureau d'agglomération,
Vu l'arrêté préfectoral n°2025-DCL-BICB-345 en date du 05 juin 2025 portant modification des statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
Considérant le procès-verbal de l'élection du Président, des Vice-présidents et des autres membres du Bureau en date du 07 avril 2026,
Considérant que le Président peut sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de fonction aux Vice-présidents,
Considérant que Monsieur Eric HERVOUET a été élu deuxième Vice-président,
Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communautaires de procéder à une délégation de fonction et de signature du Président au bénéfice de son deuxième Vice-président,*

ARRÊTE

ARTICLE 1

Il est donné délégation de fonction à Monsieur Eric HERVOUET, 2^{ème} Vice-président, pour la conduite des dossiers relevant de la commission « Economie, Formation et Innovation » au sein de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

ARTICLE 2

Il est également donné délégation de signature à Monsieur Eric HERVOUET, 2^{ème} Vice-président, à l'effet de signer au nom du Président, les convocations aux réunions de la commission « Economie, Formation et Innovation ».

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine CHEREAU, Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, il est donné délégation à Monsieur Eric HERVOUET, 2^{ème} Vice-président, à l'effet de signer les actes authentiques notariés et les avant-contrats sous seing privé.

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Florent LIMOUZIN, 6^{ème} Vice-président, il est donné délégation de fonction et de signature à Monsieur Eric HERVOUET, 2^{ème} Vice-président, pour instruire le dossier sur les études et travaux d'assainissement du secteur de la Grande Barillère et de l'aménagement de voirie route départementale 753.

ARTICLE 5

Le Directeur Général des services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée, au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et à l'intéressé.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Notifié le 09/04/2026.....
Signature de l'intéressé
Eric HERVOUET



Fait à Montaigu-Vendée

Antoine Chereau
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
8 avr. 2026

**ARRÊTÉ
DU PRÉSIDENT
N° ARRRE_2026_013**

Délégation de fonction et de signature à la 3^{ème} Vice-présidente

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L5211-9-2,
Vu l'article L5211-9 et suivants du Code général des collectivités territoriales qui confère au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Vice-présidents,
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260407_02 en date du 07 avril 2026, portant élection du Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260407_05 en date du 07 avril 2026, portant élection des Vice-présidents et autres membres du Bureau d'agglomération,
Vu l'arrêté préfectoral n°2025-DCL-BICB-345 en date du 05 juin 2025 portant modification des statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
Considérant le procès-verbal de l'élection du Président, des Vice-présidents et des autres membres du Bureau en date du 07 avril 2026,
Considérant que le Président peut sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de fonction aux Vice-présidents,
Considérant que Madame Isabelle RIVIERE a été élue troisième Vice-présidente,
Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communautaires de procéder à une délégation de fonction et de signature du Président au bénéfice de sa troisième Vice-présidente,*

ARRÊTE

ARTICLE 1

Il est donné délégation de fonction à Madame Isabelle RIVIERE, 3^{ème} Vice-présidente, pour la conduite des dossiers relevant de la commission « Petite enfance, Jeunesse et Musique » au sein de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

ARTICLE 2

Il est également donné délégation de signature à Madame Isabelle RIVIERE, 3^{ème} Vice-présidente, à l'effet de signer au nom du Président, les convocations aux réunions de la commission « Petite enfance, Jeunesse et Musique ».

ARTICLE 3

Le Directeur Général des services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée, au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et à l'intéressée.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Notifié le
Signature de l'intéressée
Isabelle RIVIERE

ARRÊTÉ
DU PRÉSIDENT
N° ARRRE_2026_014

Délégation de fonction et de signature au 4^{ème} Vice-président

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L5211-9-2,
Vu l'article L5211-9 et suivants du Code général des collectivités territoriales qui confère au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Vice-présidents,
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260407_02 en date du 07 avril 2026, portant élection du Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260407_05 en date du 07 avril 2026, portant élection des Vice-présidents et autres membres du Bureau d'agglomération,
Vu l'arrêté préfectoral n°2025-DCL-BICB-345 en date du 05 juin 2025 portant modification des statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
Considérant le procès-verbal de l'élection du Président, des Vice-présidents et des autres membres du Bureau en date du 07 avril 2026,
Considérant que le Président peut sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de fonction aux Vice-présidents,
Considérant que Monsieur Claude DURAND a été élu quatrième Vice-président,
Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communautaires de procéder à une délégation de fonction et de signature du Président au bénéfice de son quatrième Vice-président,*

ARRÊTE

ARTICLE 1

Il est donné délégation de fonction à Monsieur Claude DURAND, 4^{ème} Vice-président, pour la conduite des dossiers relevant de la commission « Finances et Moyens généraux » au sein de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

ARTICLE 2

Il est également donné délégation de signature à Monsieur Claude DURAND, 4^{ème} Vice-président, à l'effet de signer au nom du Président les convocations aux réunions de la commission « Finances et Moyens généraux ».

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine CHEREAU, Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, et de Monsieur Eric HERVOUET, 2^{ème} Vice-président, il est donné délégation à Monsieur Claude DURAND, 4^{ème} Vice-président, à l'effet de signer les actes authentiques notariés et les avant-contrats sous seing privé.

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine CHEREAU, Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, il est donné délégation de fonction et de signature à Monsieur Claude DURAND, 4^{ème} Vice-président, pour instruire les dossiers des subventions européennes FEDER, y compris ceux dans le cadre du dispositif Investissement Territoriaux Intégrés (ITI) entre l'Europe, la Région des Pays de la Loire et la Communauté d'agglomération.

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié **09 AVR. 2026**

ID : 085-200070233-20260408-ARRRE_2026_014-AR

SLO

ARTICLE 5

Le Directeur Général des services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée, au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et à l'intéressé.

Fait à Montaigu-Vendée



Antoine Chereau
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
8 avr. 2026

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Notifié le 09.04.2026
Signature de l'intéressé
Claude DURAND

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT N° ARRRE_2026_015

Délégation de fonction et de signature à la 5^{ème} Vice-présidente

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L5211-9-2,
Vu l'article L5211-9 et suivants du Code général des collectivités territoriales qui confère au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Vice-présidents,
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260407_02 en date du 07 avril 2026, portant élection du Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260407_05 en date du 07 avril 2026, portant élection des Vice-présidents et autres membres du Bureau d'agglomération,
Vu l'arrêté préfectoral n°2025-DCL-BICB-345 en date du 05 juin 2025 portant modification des statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
Considérant le procès-verbal de l'élection du Président, des Vice-présidents et des autres membres du Bureau en date du 07 avril 2026,
Considérant que le Président peut sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de fonction aux Vice-présidents,
Considérant que Madame Cécile BARREAU a été élue cinquième Vice-présidente,
Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du Président au bénéfice de sa cinquième Vice-présidente,*

ARRÊTE

ARTICLE 1

Il est donné délégation de fonction à Madame Cécile BARREAU, 5^{ème} Vice-présidente, pour la conduite des dossiers relevant de la commission « Sécurité, Numérique et Accès des services au public » au sein de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

ARTICLE 2

Il est également donné délégation de signature à Madame Cécile BARREAU, 5^{ème} Vice-présidente, à l'effet de signer au nom du Président, les convocations aux réunions de la commission « Sécurité, Numérique et Accès des services au public ».

ARTICLE 3

Le Directeur Général des services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée, au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et à l'intéressée.

Fait à Montaigu-Vendée

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Notifié le 09.04.2026.....
Signature de l'intéressée
Cécile BARREAU



Antoine Chereau
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
8 avr. 2026

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT N° ARRRE_2026_016

Délégation de fonction et de signature au 6^{ème} Vice-président

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L5211-9-2,
Vu l'article L5211-9 et suivants du Code général des collectivités territoriales qui confère au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Vice-présidents,
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260407_02 en date du 07 avril 2026, portant élection du Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260407_05 en date du 07 avril 2026, portant élection des Vice-présidents et autres membres du Bureau d'agglomération,
Vu l'arrêté préfectoral n°2025-DCL-BICB-345 en date du 05 juin 2025 portant modification des statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
Considérant le procès-verbal de l'élection du Président, des Vice-présidents et des autres membres du Bureau en date du 07 avril 2026,
Considérant que le Président peut sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de fonction aux Vice-présidents,
Considérant que Monsieur Florent LIMOUZIN a été élu sixième Vice-président,
Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communautaires de procéder à une délégation de fonction et de signature du Président au bénéfice de son sixième Vice-président,*

ARRÊTE

ARTICLE 1

Il est donné délégation de fonction à Monsieur Florent LIMOUZIN, 6^{ème} Vice-président, pour la conduite des dossiers relevant de la commission « Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau » au sein de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

ARTICLE 2

Il est également donné délégation de signature à Monsieur Florent LIMOUZIN, 6^{ème} Vice-président, à l'effet de signer au nom du Président, les convocations aux réunions de la commission « Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau ».

ARTICLE 3

Le Directeur Général des services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée, au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et à l'intéressé.

Fait à Montaigu-Vendée



Antoine Chereau
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
8 avr. 2026

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Notifié le 09/04/2026...
Signature de l'intéressé
Florent LIMOUZIN

**ARRÊTÉ
DU PRÉSIDENT
N° ARRRE_2026_017**

Délégation de fonction et de signature à la 7^{ème} Vice-présidente

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L5211-9-2,
Vu l'article L5211-9 et suivants du Code général des collectivités territoriales qui confère au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Vice-présidents,
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260407_02 en date du 07 avril 2026, portant élection du Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260407_05 en date du 07 avril 2026, portant élection des Vice-présidents et autres membres du Bureau d'agglomération,
Vu l'arrêté préfectoral n°2025-DCL-BICB-345 en date du 05 juin 2025 portant modification des statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
Considérant le procès-verbal de l'élection du Président, des Vice-présidents et des autres membres du Bureau en date du 07 avril 2026,
Considérant que le Président peut sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de fonction aux Vice-présidents,
Considérant que Madame Anne BOISTEAU-PAYEN a été élue septième Vice-présidente,
Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communautaires de procéder à une délégation de fonction et de signature du Président au bénéfice de sa septième Vice-présidente,*

ARRÊTE

ARTICLE 1

Il est donné délégation de fonction à Madame Anne BOISTEAU-PAYEN, 7^{ème} Vice-présidente, pour la conduite des dossiers relevant de la commission « Santé » au sein de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

ARTICLE 2

Il est également donné délégation de signature à Madame Anne BOISTEAU-PAYEN, 7^{ème} Vice-présidente, à l'effet de signer au nom du Président, les convocations aux réunions de la commission « Santé ».

ARTICLE 3

Le Directeur Général des services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée, au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et à l'intéressée.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Notifié le 09/04/2026...
Signature de l'intéressée
Anne BOISTEAU-PAYEN

Antoine Chereau
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
8 avr. 2026

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT N° ARRRE_2026_018

Délégation de fonction et de signature au 8^{ème} Vice-président

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L5211-9-2,
Vu l'article L5211-9 et suivants du Code général des collectivités territoriales qui confère au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Vice-présidents,
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260407_02 en date du 07 avril 2026, portant élection du Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260407_05 en date du 07 avril 2026, portant élection des Vice-présidents et autres membres du Bureau d'agglomération,
Vu l'arrêté préfectoral n°2025-DCL-BICB-345 en date du 05 juin 2025 portant modification des statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
Considérant le procès-verbal de l'élection du Président, des Vice-présidents et des autres membres du Bureau en date du 07 avril 2026,
Considérant que le Président peut sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de fonction aux Vice-présidents,
Considérant que Monsieur Jean-Michel BREGEON a été élu huitième Vice-président,
Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communautaires de procéder à une délégation de fonction et de signature du Président au bénéfice de son huitième Vice-président,*

ARRÊTE

ARTICLE 1

Il est donné délégation de fonction à Monsieur Jean-Michel BREGEON, 8^{ème} Vice-président, pour la conduite des dossiers relevant de la commission « Agriculture, Ruralité et Alimentation » au sein de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

ARTICLE 2

Il est également donné délégation de signature à Monsieur Jean-Michel BREGEON, 8^{ème} Vice-président, à l'effet de signer au nom du Président, les convocations aux réunions de la commission « Agriculture, Ruralité et Alimentation ».

ARTICLE 3

Le Directeur Général des services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée, au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et à l'intéressé.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Glonette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Antoine Chereau
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
8 avr. 2026

Notifié le 09/04/2026
Signature de l'intéressé
Jean-Michel BREGEON

**RRÊTÉ
DU PRÉSIDENT
N° ARRRE_2026_019**

Délégation de fonction et de signature au 9^{ème} Vice-président

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L5211-9-2,
Vu l'article L5211-9 et suivants du Code général des collectivités territoriales qui confère au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Vice-présidents,
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260407_02 en date du 07 avril 2026, portant élection du Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260407_05 en date du 07 avril 2026, portant élection des Vice-présidents et autres membres du Bureau d'agglomération,
Vu l'arrêté préfectoral n°2025-DCL-BICB-345 en date du 05 juin 2025 portant modification des statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
Considérant le procès-verbal de l'élection du Président, des Vice-présidents et des autres membres du Bureau en date du 07 avril 2026,
Considérant que le Président peut sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de fonction aux Vice-présidents,
Considérant que Monsieur Hubert CORMERAIS a été élu neuvième Vice-président,
Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communautaires de procéder à une délégation de fonction et de signature du Président au bénéfice du neuvième Vice-président,*

ARRÊTE

ARTICLE 1

Il est donné délégation de fonction à Monsieur Hubert CORMERAIS, 9^{ème} Vice-président, pour la conduite des dossiers relevant de la commission « Travaux » au sein de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération. Etant précisé que la commission n'interviendra qu'une fois les avant-projets définitifs (APD) validés.

ARTICLE 2

Il est également donné délégation de signature à Monsieur Hubert CORMERAIS, 9^{ème} Vice-président, à l'effet de signer au nom du Président, les convocations aux réunions de la commission « Travaux », ainsi que les procès-verbaux de réception de travaux.

ARTICLE 3

Le Directeur Général des services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée, au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et à l'intéressé.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Notifié le
Signature de l'intéressé
Hubert CORMERAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT N° ARRRE_2026_020

Délégation de fonction et de signature au 10^{ème} Vice-président

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L5211-9-2,
Vu l'article L5211-9 et suivants du Code général des collectivités territoriales qui confère au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Vice-présidents,
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260407_02 en date du 07 avril 2026, portant élection du Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260407_05 en date du 07 avril 2026, portant élection des Vice-présidents et autres membres du Bureau d'agglomération,
Vu l'arrêté préfectoral n°2025-DCL-BICB-345 en date du 05 juin 2025 portant modification des statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
Considérant le procès-verbal de l'élection du Président, des Vice-présidents et des autres membres du Bureau en date du 07 avril 2026,
Considérant que le Président peut sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de fonction aux Vice-présidents,
Considérant que Monsieur Laurent BERTAUD a été élu dixième Vice-président,
Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communautaires de procéder à une délégation de fonction et de signature du Président au bénéfice de son dixième Vice-président,*

ARRÊTE

ARTICLE 1

Il est donné délégation de fonction à Monsieur Laurent BERTAUD, 10^{ème} Vice-président, pour la conduite des dossiers relevant de la commission « Sports » au sein de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

ARTICLE 2

Il est également donné délégation de signature à Monsieur Laurent BERTAUD, 10^{ème} Vice-président, à l'effet de signer au nom du Président, les convocations aux réunions de la commission « Sports ».

ARTICLE 3

Le Directeur Général des services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée, au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et à l'intéressé.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Glonette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Antoine Chereau
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
8 avr. 2026

Notifié le ...09/04/2026.....

Signature de l'intéressé

Laurent BERTAUD

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT N° ARRRE_2026_021

Délégation de fonction et de signature au 11^{ème} Vice-président

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L5211-9-2,
Vu l'article L5211-9 et suivants du Code général des collectivités territoriales qui confère au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Vice-présidents,
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260407_02 en date du 07 avril 2026, portant élection du Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260407_05 en date du 07 avril 2026, portant élection des Vice-présidents et autres membres du Bureau d'agglomération,
Vu l'arrêté préfectoral n°2025-DCL-BICB-345 en date du 05 juin 2025 portant modification des statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
Considérant le procès-verbal de l'élection du Président, des Vice-présidents et des autres membres du Bureau en date du 07 avril 2026,
Considérant que le Président peut sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de fonction aux Vice-présidents,
Considérant que Monsieur Anthony BONNET a été élu onzième Vice-président,
Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communautaires de procéder à une délégation de fonction et de signature du Président au bénéfice de son onzième Vice-président,*

ARRÊTE

ARTICLE 1

Il est donné délégation de fonction à Monsieur Anthony BONNET, 11^{ème} Vice-président, pour la conduite des dossiers relevant de la commission « Culture et Tourisme » au sein de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

ARTICLE 2

Il est également donné délégation de signature à Monsieur Anthony BONNET, 11^{ème} Vice-président, à l'effet de signer au nom du Président, les convocations aux réunions de la commission « Culture et Tourisme ».

ARTICLE 3

Le Directeur Général des services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée, au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et à l'intéressé.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Notifié le 09.04.2026
Signature de l'intéressé
Anthony BONNET

Antoine Chereau
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
8 avr. 2026

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT N° ARRRE_2026_022

Délégation de fonction et de signature à la 12^{ème} Vice-présidente

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L5211-9-2,
Vu l'article L5211-9 et suivants du Code général des collectivités territoriales qui confère au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Vice-présidents,
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260407_02 en date du 07 avril 2026, portant élection du Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260407_05 en date du 07 avril 2026, portant élection des Vice-présidents et autres membres du Bureau d'agglomération,
Vu l'arrêté préfectoral n°2025-DCL-BICB-345 en date du 05 juin 2025 portant modification des statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
Considérant le procès-verbal de l'élection du Président, des Vice-présidents et des autres membres du Bureau en date du 07 avril 2026,
Considérant que le Président peut sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de fonction aux Vice-présidents,
Considérant que Madame Cécilia GRENET a été élue douzième Vice-présidente,
Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communautaires de procéder à une délégation de fonction et de signature du Président au bénéfice de sa douzième Vice-présidente,*

ARRÊTE

ARTICLE 1

Il est donné délégation de fonction à Madame Cécilia GRENET, 12^{ème} Vice-présidente, pour la conduite des dossiers relevant de la commission « Grand âge et Handicap » au sein de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

ARTICLE 2

Il est également donné délégation de signature à Madame Cécilia GRENET, 12^{ème} Vice-présidente, à l'effet de signer au nom du Président, les convocations aux réunions de la commission « Grand âge et Handicap ».

ARTICLE 3

Le Directeur Général des services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée, au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et à l'intéressée.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Antoine Chereau
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
8 avr. 2026

Notifié le 09/04/2026
Signature de l'intéressée
Cécilia GRENET